

## Compte-rendu du Conseil municipal du 27/11/2020

Membres présents : Maryse GRENAT, Marie-France VIGNES, Gilles GRENAT, Jean-Claude DEBUS, André GALLAY, Cyrille GALLAY, Jérôme HAUTEVILLE, Benjamin GRENAT

Membre excusé : REQUET Vincent

Membres absents : Antonio MONTES (procuration donnée à André GALLAY), Karen ANCEY (procuration à Marie-France VIGNES).

1- Approbation du compte-rendu de la séance du 9 octobre 2020

Adopté à l'unanimité

2- Nomination d'un secrétaire de séance : Marie-France VIGNES

Adopté à l'unanimité

3- Modification de l'ordre du jour :

Proposition d'ajouter à l'ordre du jour, les points suivants :

«Demande de subvention à la Préfecture pour financer l'accessibilité du bâtiment communal »

Décisions budgétaires modificatives pour ajuster les crédits en fin d'année

Mise en vente d'un lot de bois

Adopté à l'unanimité

4- Election du 1<sup>er</sup> adjoint suite à la démission de Marie-France Vignes

Candidature proposée : Mr GALLAY Cyrille

Vote : pour : 9

Blanc :1

5- Proposition de location à TPGGR d'une partie de l'espace en bordure de Dranse

Gabriel Grenat, gérant de l'entreprise TPGGR présente sa demande.

Il s'agit d'une surface d'environ 800 m<sup>2</sup>

Coût proposé pour la location : 1800 € par an

Adopté à l'unanimité

Maryse GRENAT et Gilles GRENAT se sont retirés lors du vote

6- Réduction de l'éclairage public : Présentation des propositions faites par l'entreprise Degenève

Madame le Maire présente l'état actuel de l'éclairage public.

Il comprend 7 coffrets de commande et un point lumineux indépendant, celui de Pascal Chevallet. Ces coffrets alimentent 99 points lumineux. Ils présentent des non conformités et seront à remplacer. Le coût total s'élève à 11 854,76 €.

La municipalité recherche des solutions afin de réduire la consommation d'énergie sans perturber le bien-être de la population. Elle a retenu plusieurs solutions :

1<sup>ère</sup> solution : Coupure de nuit entre 23 H et 5 H du matin en installant au préalable une horloge astronomique.

Coût de l'installation de l'horloge : 2632,49 € HT

Le coût de l'installation est amorti en une année (50% de la facture énergétique)

2<sup>ème</sup> solution : Supprimer des points lumineux en particulier au col du Grand Taillet, au virage de Belmont et à des endroits où ils sont inutiles.

Soit une économie de plus de 1000 €. Dans un 1<sup>er</sup> temps, les ampoules seront inactivées pour laisser le temps à la réflexion.

3<sup>ème</sup> solution : Remplacement du parc lumineux en LED

Afin de remplacer les luminaires, il faut mettre en conformité les coffrets. Ce qui correspondant à un montant de 53 876,20 €.

Madame le Maire propose les solutions 1 et 2 et demande de passer au vote.

Contre : 3      Pour : 7

Adopté à la majorité

7- Mise aux normes des bornes d'incendie et proposition de déplacer la borne de Tréchauffé en bordure de route communale

Pour des raisons de sécurité et suite au diagnostic établi par la société Léman Prévention Incendie, il est nécessaire de remettre en état certaines bornes d'incendie.

Le SDIS en lien avec Jérôme Hauteville a actualisé le plan d'implantation de ces bornes.

Les travaux de remplacement et de remise en état de certaines bornes vont être réalisés prochainement. Il avait été envisagé le déplacement en bordure de route communale de la borne incendie de Tréchauffé car elle ne figure pas sur le plan d'implantation du SDIS.

Cependant, après débat, le conseil municipal décide de ne pas déplacer la borne de Tréchauffé car cela n'apporterait pas d'efficacité supplémentaire et engendrait un coût important.

Le coût des travaux pour la remise en état des bornes s'élève à 4 000.00 € TTC. Aussi, pour abonder ce nouveau programme d'investissement, il y a lieu de réaliser un virement de crédits :

Article 2111/44- acquisition terrains - 4 374.00 €

Article 21568/68 – matériel incendie + 4 374.00 €

Adopté à l'unanimité.

8- Recrutement d'un agent recenseur et rémunération : L'INSEE a reporté le recensement en 2022.

9- Proposition de confier les paies des agents et des élus au centre de gestion.

Devant la complexité liée à la gestion des paies et des déclarations sociales qui en découlent, Madame le Maire propose de confier le dossier au centre de gestion pour un montant de 15 € pour créer l'agent puis 11 € par bulletin et par paie.

Mme le Maire demande l'autorisation de signer une convention avec le CDG.

Adopté à l'unanimité.

10- Suite au confinement et aux mesures prises récemment par le gouvernement, Madame le Maire propose une remise gracieuse des loyers de l'Auberge « le Bois du Cornet », pour les mois de novembre, décembre 2020 et janvier 2021 pour un montant total de 375 X 3, soit 1125 € au total. Ces loyers devaient être revalorisés au 1<sup>er</sup> septembre 2020. A ce jour, nous n'avons pas encore connaissance de l'indice à appliquer.

Adopté à l'unanimité.

11- Versement d'indemnités aux personnels enseignants pour la prise en charge exceptionnelle des enfants dans le cadre du périscolaire. Madame le Maire demande l'autorisation au conseil de verser des indemnités aux personnels enseignants qui prendraient en charge les enfants dans le cadre du périscolaire. Cette prise en charge serait tout à fait exceptionnelle en cas d'absence d'un agent communal : coût horaire 11,91 €.

Adopté à l'unanimité.

## 12- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif et d'eau potable.

Ces rapports doivent être présentés à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. Puis, ces rapports seront transmis au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement. Le rapport est public et permet d'informer les usagers du service ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

### 12.1- EAU POTABLE

122 abonnés.

Le réservoir du Col du Grand Taillet est alimenté par 3 sources, Creux du Buis, la Crottaz et Ouzon.

Tréchauffé est alimenté par 2 sources.

Le réseau d'eau est de 6 kms.

Les stations sont traitées par UV.

La commune de La Forclaz vend de l'eau à la Commune de Chevenoz pour alimenter Pombourg de Chevenoz.

En 2019, la production est de 13 436 M3 dont distribution 12 874 M3 et exportation 562 M3.

On déplore 2 417 M3 de perte, 400 M3 consommation sans comptage et 10 057 M3 facturés à la population.

En 2019 la vente de l'eau s'élève à 23 846.03 € (très insuffisant pour équilibrer le budget de l'eau).

Tout au long de l'année des prélèvements sont effectués et conformes aux préconisations de l'ARS.

Taux de rendement 2019 : 82 %, conforme aux préconisations de l'Agence de l'Eau.

### 12.2- ASSAINISSEMENT COLLECTIF

67 Abonnés.

Une station d'épuration contrôlée par un cabinet agréé.

Volume facturé à la population 5 959 M3 pour un montant de 10 638,30 €.

Après la présentation du Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement, Madame le Maire demande d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement collectif

Elle transmettra aux services préfectoraux la présente délibération

Elle mettra en ligne le rapport et sa délibération sur le site

[www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Elle renseignera et publiera les indicateurs de performance sur le Site dédié.

Adopté à l'unanimité.

13- Demande de subvention à la Préfecture pour financer l'accessibilité du bâtiment communal.

La municipalité a repris le dossier de l'accessibilité de la mairie et de l'école avec la création d'un ascenseur.

Le coût de l'opération s'élève à 252 928 € HT auxquelles s'ajoutent les dépenses de maîtrise d'œuvre pour un montant de 38 826 € HT, soit un total de 291 754 €.

Concernant les financements, 75 000 € ont été octroyés par la Région et 55 000 € par le département.

Aussi, Madame le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal de solliciter une aide de 30 % à la Préfecture par le biais du dossier « Dotation Equipement des Territoires Ruraux ». Ce qui correspond à un montant de 87 562,20 €.

Adopté à l'unanimité.

14- Décisions budgétaires modificatives pour ajuster les crédits en fin d'année :

14.1- Budget principal

Au BP 2020 ne figurait pas les crédits nécessaires pour amortir une subvention de 13 600 € versée en 2019 et qui devait être amortie l'année suivante.

Aussi, pour abonder le compte 6811- dotation aux amortissements de la somme de 13 600 €, il est nécessaire d'opérer une diminution de crédit sur les articles :

60621- combustible	2 772.76 €
6068 - autres fournitures	964.68 €
6251- voyages et déplacements	2 966.35 €
6257 - réceptions	3 400.00 €
6281- concours divers	1 246.21 €
6574- subvention de fonctionnement	2 250.00 €

Adopté à l'unanimité

#### 14.2- Budget eau et assainissement

L'Agence de l'Eau oblige la commune à remplacer ses compteurs, trop vétustes dans les réservoirs d'eau. Cette dépense s'élève à 2 700.00 €. Celle-ci n'ayant pas été prévue, nous vous proposons d'effectuer un virement de crédits :

Article - 022 dépenses imprévues - 2 890.00 €

Article - 6063 fourniture entretien + 2 890.00 €

Adopté à l'unanimité.

15- Suite aux travaux réalisés en bordure de Dranse, Mme le Maire demande l'autorisation de mettre en vente un lot de bois de chauffage. Il sera attribué au plus offrant.

Adopté à l'unanimité

#### 16- Questions diverses

- Le transfert de la Trésorerie du Biot vers la trésorerie de Thonon se fera le 1<sup>er</sup> janvier 2021.  
Un accueil de proximité des usagers est prévu à France Services, à Montriond et le vendredi à Vailly.
- Fête de Noël pour les enfants : Il n'y aura pas de fête de Noël pour les enfants comme les autres années. Cependant, tous les enfants sont invités à partager le repas de Noël à la salle des fêtes, le vendredi 18 décembre et auront la visite du Père Noël.

Le Maire,

Maryse GRENAT

